

Bienvenue



Présentation et compte-rendu de la REUNION PUBLIQUE n° 3

Dimanche 27 septembre 17h30

Sujets abordés

1. Bois – ONF
2. Sécurisation routière
3. Projet d'aménagement du lac du Boréon
4. Chemin de Berthemont
5. Demandes formulées par les habitants
6. Pont de Deloutre
7. Pôle médical
8. Re-végétalisation du lit de la rivière
9. Centre sportif
10. La Place
11. Chantier entre les 2 ponts
12. Consultation publique
13. Patrimoine
14. Musée

1. Bois – ONF :

- Contexte : fin du stock de la Tempête Alex et aucune coupe organisée par l'ONF depuis plusieurs années notamment du fait des problématiques suivantes :
 - Restriction d'accès à la vallée de la Madone de Fenestre
 - Nécessité de laisser encore la forêt du Boréon se régénérer suite à la surexploitation passée
- 2 problèmes identifiés cette année concernant l'affouage aux 3 ponts : la qualité et l'estimation de la quantité
- Des compensations sont prévues sur demande

2. Sécurisations routières :

- Les 16 demandes présentées lors de la réunion publique précédente ont été formulées à la Métropole
- 2 demandes réalisées :
 - ligne blanche pont entrée du village > Tournon
 - passage à 30 Km/h en agglomération
- Remise des 3 miroirs enlevés (attente pour les 2 nouvelles demandes)
- Une 17^{ème} demande à été envoyée directement au Président de la Métropole et à son Cabinet : la sécurisation de l'arrêt de bus scolaire des HLM de St Nicolas dans le sens descendant

3. Projet d'aménagement du lac du Boréon

Délégation de Maîtrise d'Ouvrage de la commune au SMIAGE

Plusieurs demandes ont émergé suite à cette 1^{ère} proposition :

- **Eviter les plantations d'arbres sur le parking, ou même derrière le mur, afin de ne pas réduire le nombre de places, et éviter également la création de jardinières, qui nécessiteraient un entretien et un arrosage réguliers avec les étés caniculaires que nous connaissons, sauf si le SMIX est en capacité d'en assurer directement l'entretien. Ceci créerait également des difficultés lors du déneigement.**
- **Prévoir la création de prises de recharge pour les véhicules électriques.**
- **Prévoir un ou plusieurs lieux de collecte des ordures ménagères**
- **Prévoir que la plateforme en rive gauche puisse être transformée en stade de ski de fond l'hiver**



4. Chemin de Berthemont

Rendez-vous le mois dernier avec l'association de riverains qui s'est constituée

- 5 anciennes problématiques ont été remontées à la Métropole et vont être traitées :
 - Débouchage de l'évacuation d'eau pluviales qui passe sous la route au niveau du vallon de la Pierre du Villar (vallon du Cros)
 - Restauration du regard d'évacuation des eaux pluviales au bas de la piste du Puey
 - Restauration des barrières de sécurité emportées après l'embranchement de la piste du Puey
 - Gestion de la fissure sur la route à l'endroit effondré lors de la Tempête Alex
 - Gestion des deux effondrements au abords de la route après le vallon de la Pierre du Villar (vallon du Cros)
- La Mairie va relayer à La Métropole une demande officielle d'extension du réseau d'eau.

5. Demandes formulées par les habitants

- Permanences du samedi : 170 demandes en 5 samedis
- Recueil par mail, téléphone et visite : 500 à 600 demandes reçues par le personnel administratif et les élus en 6 mois
- Toutes les demandes sont enregistrées puis traitées directement par la commune ou en relais avec ses partenaires (Département 06 et Force 06, Métropole, SMIAGE, entreprises)

Liste non exhaustive des demandes réalisées :

- Création semelle protection infiltration maison mur parking Regina.
- Pose corbeilles et bancs sur la Place.
- Rénovation cabane pastorale Colla Bassa Piagu.
- Une dizaine d'enlèvements voitures ventouses.
- Plusieurs candélabres remis en fonction.
- Sécurisation de l'entrée du musée pour éviter les accidents.
- Taille arbres dans le village.
- Reprise béton marche sentir vert.
- Restauration Piste du Cavalet.
- Création de plusieurs points de collecte d'ordures ménagères.
- Convention propriétaire du Pont métallique sur le vallon du Vernet.
- Restauration piste parking supérieur du Boréon.
- Passage de la vitesse en agglomération à 30 km/h.
- Plusieurs travaux d'aménagement à l'école.
- Passage au 100% bio à la cantine de l'école.
- Accord pour l'intervention d'une graphologue 1 fois par semaine pour les enfants de l'école.
- Travaux pour l'éclairage du local du Comité des fêtes à côté de l'école.
- Renouvellement des conventions des emprises des terrasses.
- Renouvellement des conventions de pâturages.

Demandes en cours de réalisation :

- Restauration piste du Puey
- Délimitation des emprises des terrasses de commerces
- Travaux sur le linéaire du canal de Nantelle

Demandes en projet de réalisation :

- Travaux sur la prise du canal de Nantelle
- Sécurisation de l'arrêt montant bus régulier Place de la Gare
- Restauration Piste du Villarou
- Création d'un caniveau de récupération des eaux pluviales à la sortie amont du pont de l'entrée du village
- Rejointoiements pavés + bial rues village ancien
- Rénovation fromagerie Boréon
- Pose de garde-corps le long du muret Place de la Cour

Demandes relayées mais dont la réponse est en attente :

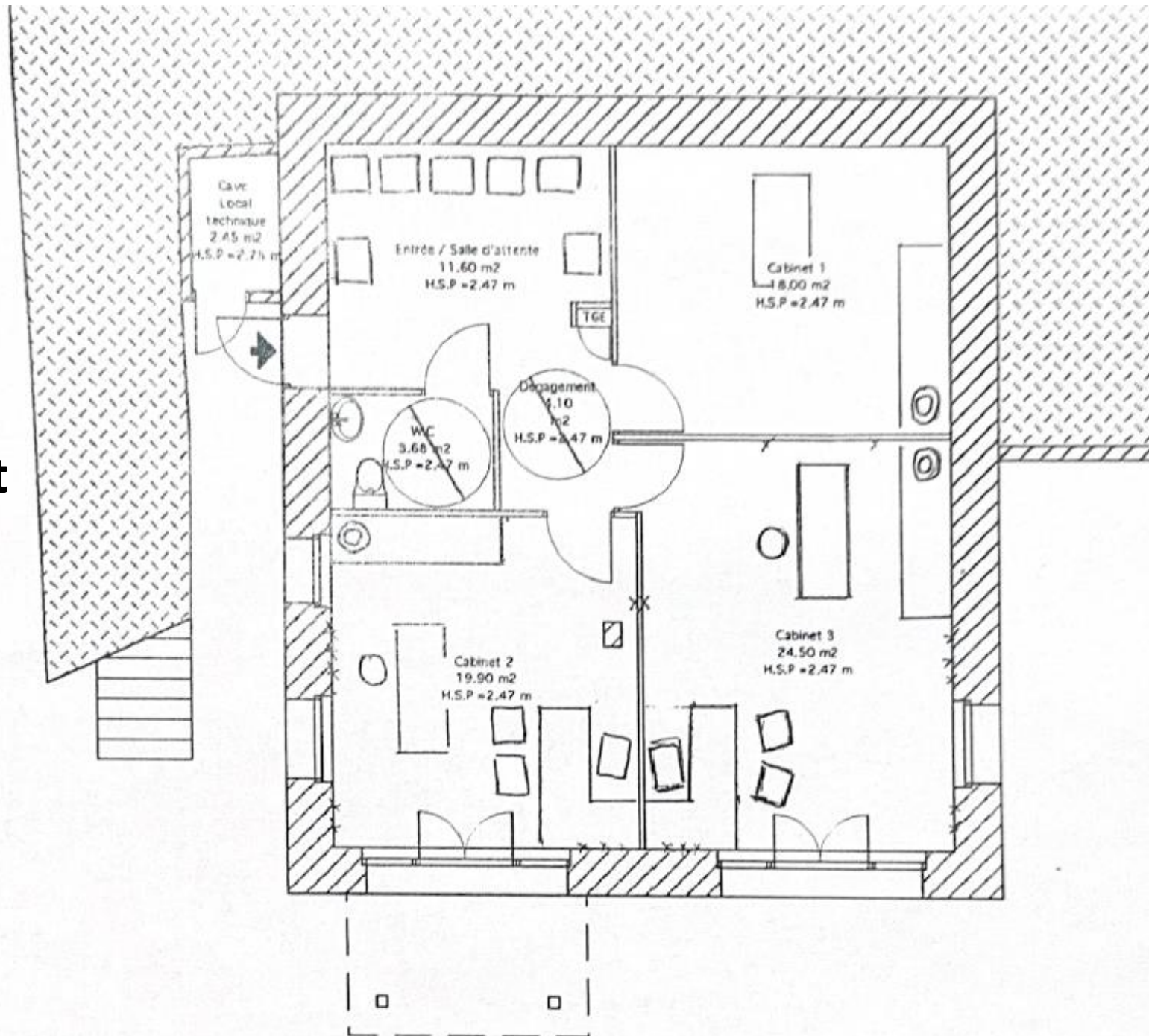
- Arrêt de bus scolaire HLM dans le sens descendant
- Changement Regard eaux pluviales carrefour haut du village
- Fissure mur porte St Anne
- Au sein du parking de la place Ste Anne, déplacement de la place PMR sur un emplacement plus plat
- Taille des arbres en bord de route (allées de Verdun notamment)

6. Pont de Deloutre

- 1^{ère} réunion de travail le 18 septembre dernier entre la Métropole et les services de l'Etat à laquelle la commune a été associée
- Demande à ce que le pont soit réalisé dans le prolongement du passage Soleri
- Études de conception : Lancement visé mi-octobre 2026
- Livraison estimée : 2028-2029

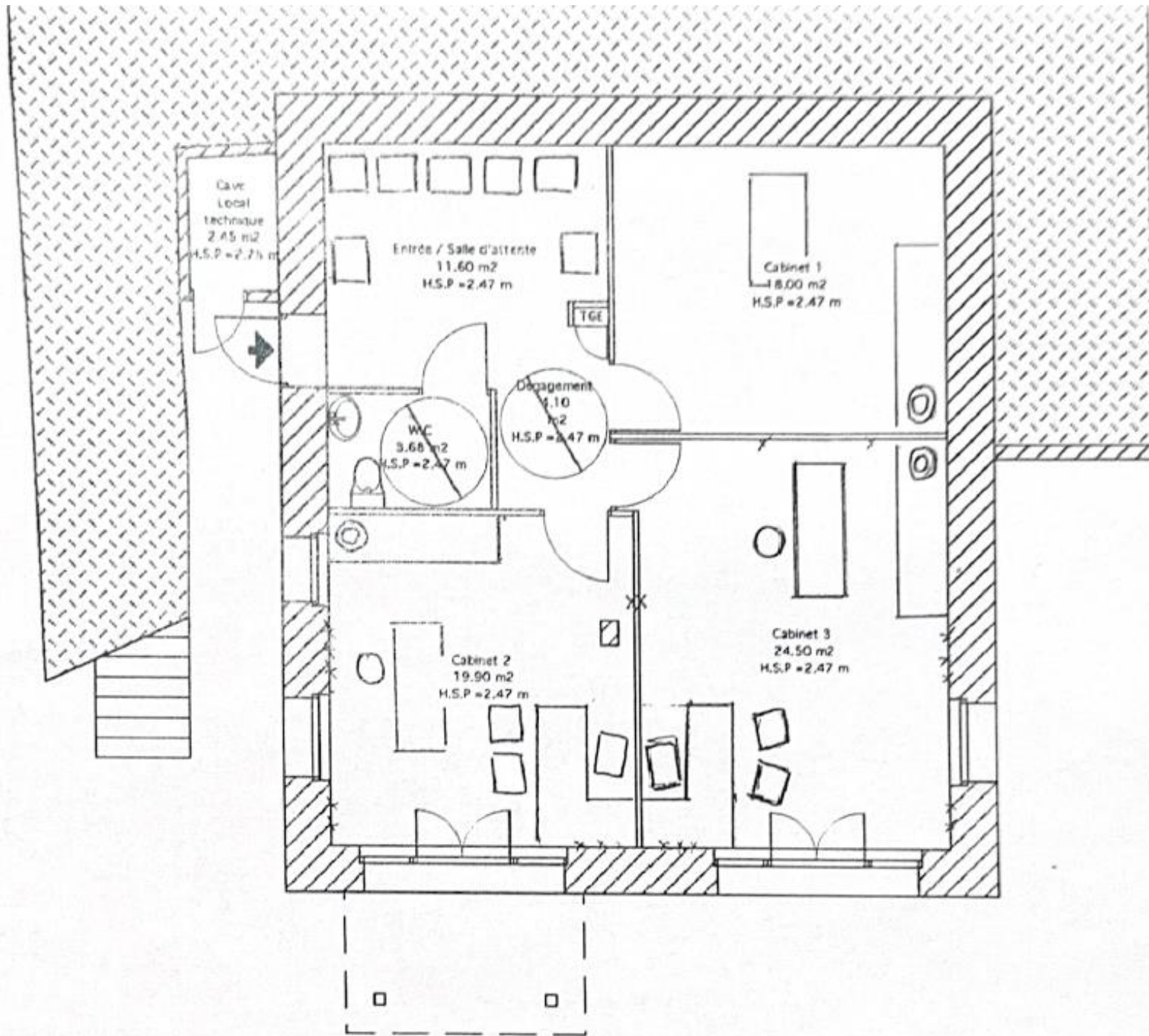
7. Pôle médical

- **Diagnostic amiante rez-de-chaussée et R+1 : OK**
- La pôle médical comprendra au rez-de-chaussée **deux cabinets médicaux** équipés d'un échographe **et un cabinet de téléconsultation** équipé d'une valise dédiée
- Dépôt des demandes de subventions en août 2026 (CD06, ARS)
- Début des travaux fin septembre 2026
- Livraison estimée : avril 2027



7. Pôle médical (suite)

- Il sera proposé aux trois **infirmières** libérales actuellement installées à la Villa Mariane d'intégrer ce nouveau pôle.
- Le R+1 pourra accueillir des activités paramédicales notamment la **psychologue** et la **neuropsychologue** déjà présentes sur la commune à la villa Mariane.
- Le R+2 : l'ONF reste locataire.



7. Pôle médical (suite)

Retour médico-bus 2 demi-journées par mois suite au départ du Dr Deguénon.

Moyens mis en œuvre pour la recherche de médecin(s) :

- Création d'une annonce envoyée dans les universités.
- Activation des réseaux.
- Participation à des émissions radios/TV.
- Partenariat avec la Maison de Santé de Valdeblore.
- L'appartement en cours de rénovation dans le bâtiment de l'école sera proposé dans l'offre d'attractivité médicale (livraison estimée avril 2027).

8. Re-végétalisation lit de la rivière :

- Projet proposé par Fantin RAIBAUT à la DDTM en mai dernier
- La DDTM a missionné récemment le SMIAGE pour expérimenter le projet sur un tronçon test du torrent du Boréon.
- Arguments avancés par Fantin RAIBAUT :
 - Problématique pour la faune : les enrochements constituent une barrière pour le passage des animaux sur un linéaire proche de 3km entre le Pont Maïssa et la confluence Vésubie-Madone du fait de leur hauteur et de leur inclinaison. De plus, l'absence de végétation et d'abris dans le lit de la Vésubie n'incite pas les animaux à s'y aventurer ;
 - Problématique pour la flore : le contexte actuel tend à favoriser la colonisation d'espèces invasives type Buddléia de David (ou "Arbres à Papillons") au détriment des espèces natives ;
 - Problématique pour le milieu aquatique : les zones d'assec au niveau des souilles des enrochements notamment, la multiplication des bras, l'absence de zones d'ombres contribuent à une augmentation notable de la température de l'eau. Par ailleurs, l'absence de végétaux et de matière organique n'est pas favorable au développement du milieu aquatique.
 - Pour traiter ces problématiques, nous souhaiterions que le lit de la Vésubie soit aménagé selon les principes suivants sur la section enrochée :
 - Création d'un chenal dimensionné pour les crues décennales au sein du lit majeur, concentrant les écoulements ;
 - Création d'une ripisylve pertinente et adaptée au milieu de part et d'autre du chenal central ;
 - Création de rampes fusibles contre les enrochements pour permettre le passage des animaux.
- Sujet du curage du lit de la rivière : Plan de Gestion Sédimentaire à l'étude par le SMIAGE. Enjeux : zones de curage, profondeur, fréquence, évacuation/revalorisation des matériaux

Extrait de la présentation de
Fantin RAIBAUT lors de la
réunion avec la DDTM



Questions générales - PPRI

Plan de Prévention des Risques Inondation :

- Présentation premier trimestre 2027 – possibilité d’obtenir un plan de principe provisoire d’ici là ?
- PPRI annule et remplace le PAC ?
- Principe de détermination des risques ? Est-il possible de tenir compte des travaux dans le lit ?
- Dimensionnement de protections fiables pour le scénario de référence Alex ?

Préoccupation sur la gestion opérationnelle des risques

Travaux de protection

- Les travaux de réaménagements réalisés, sur la base d’un aléa de type centennal, seront bien pris en compte dans l’élaboration du zonage des PPRI. Cependant, les PPRI seront établis sur la base d’un aléa de type Alex pour les zones les plus fortement impactées par cet événement et la rupture de certains ouvrages seront pris en considération.
- Les travaux de protections de berges vont réduire les impacts et pourront avoir une incidence positive dans des cas bien particuliers



.....
.....

CR réunion du 20/03/2025

La commune s’interroge sur la prise en compte des protections de berges au sein du PPRI et si celles-ci réduisent les aléas.

Les protections de berges vont être prises en compte dans les différents scénarios du PPRI. Cependant, ce sont des enrochements, et non des digues (différents niveaux de protection). De plus, ils protègent pour un niveau d’aléa donné, et pas au-delà. Aussi, le PPRI ne prend en compte que les aménagements existants, et non les travaux à venir.

CR réunion du 09/02/2026

2.2. CONSÉQUENCES DE CES ÉTUDES ET TRAVAUX

Les travaux réalisés ont permis d’améliorer les conditions d’écoulement du vallon et réduire l’aléa dans le secteur aval du vallon. Par conséquent, la nouvelle cartographie de l’intensité des phénomènes démontre que l’emprise de l’aléa qualifié de « fort » est réduite au droit de la zone d’activité du Touron dans le cas d’une crue centennale. L’intensité forte est limitée au lit majeur du Touron en rive gauche, et n’atteint pas la zone d’activité.

Rapport de présentation – modification n°1 du PPRI (Touron)

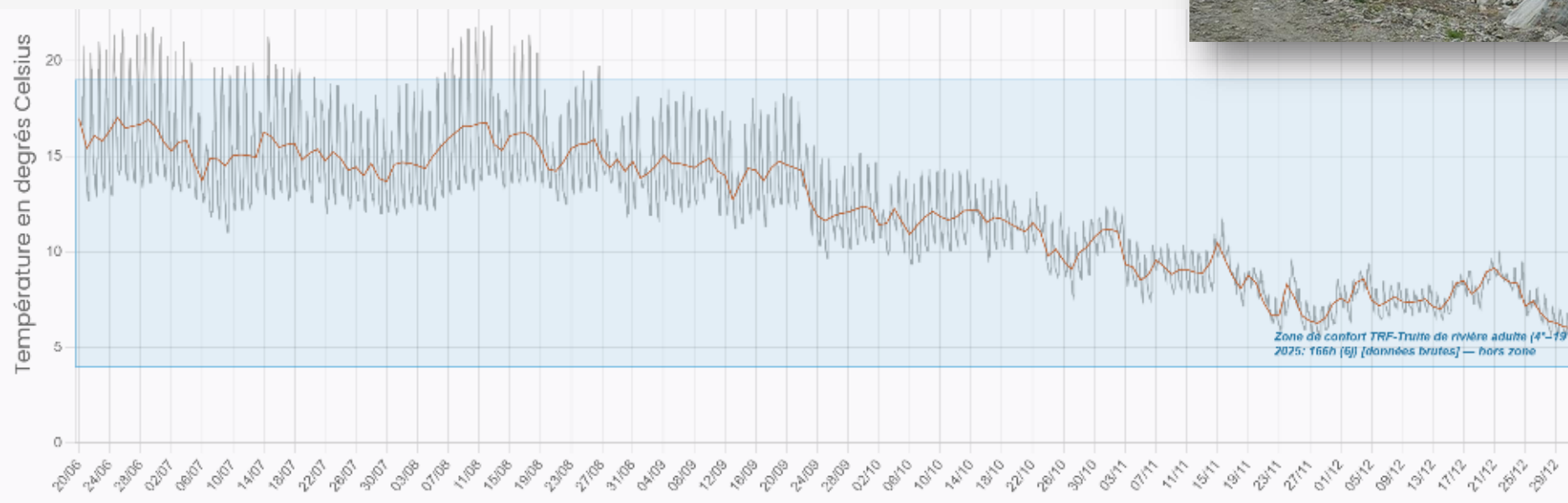
Questions générales – aménagement du lit

Problématiques identifiées :

1. Faune : barrière pour le passage des animaux (longueur, hauteur, inclinaison), et absence de végétation/d'abris
2. Flore : développement d'espèces invasives type Buddléia de David, Renouée du Japon au détriment des espèces natives
3. Milieu aquatique : zones d'assec, absence d'ombre, multiplication des bras -> augmentation de la température et diminution de la matière organique, bactéries (REA, Fédération Pêche)



*Rive gauche du Boréon –
Aval du pont Maïssa*



Relevé de température d'eau au niveau de la pisciculture de Roquebillière en 2025 – 166h de stress physiologique

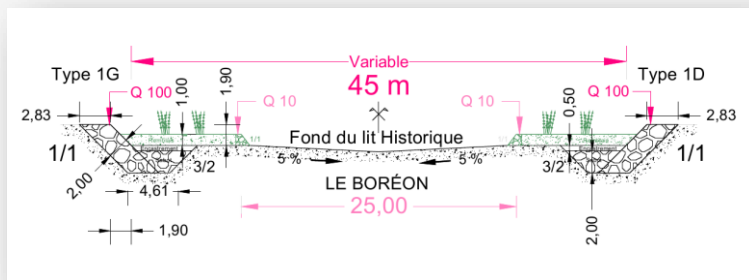
Questions générales – aménagement du lit

Réflexion :

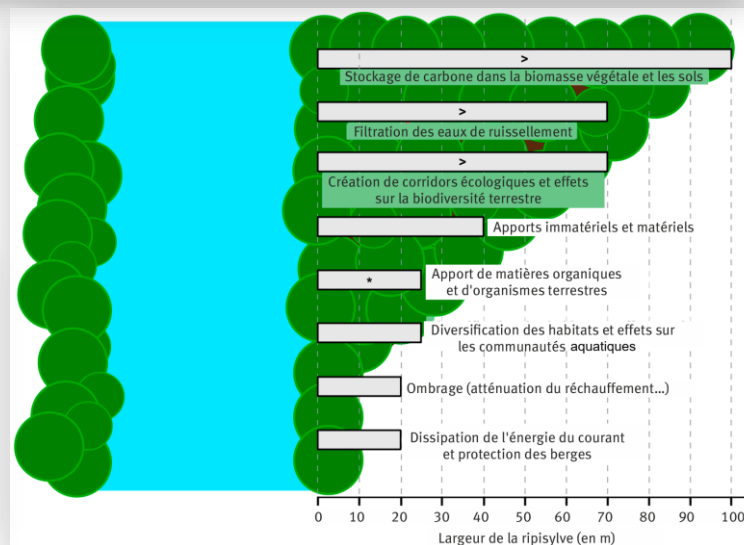
1. Création d'un chenal dimensionné pour les crues décennales au sein du lit majeur
2. Création d'une ripisylve résiliente et adaptée au milieu de part et d'autre du chenal central
3. Création de rampes fusibles contre les enrochements pour permettre le passage des animaux. Favorable hydrauliquement.

D'une manière générale, les protections de berges trop lisses sont proscrites et les techniques qui permettent d'obtenir la même rugosité que celle de la rivière doivent être privilégiées, pour éviter les risques d'affouillement directement à l'aval et d'accélération de l'écoulement des eaux.

LEGIFRANCE – Décrets, arrêtés, circulaires. Textes généraux.
Ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement. 2002.



Coupe type d'aménagement – SMIAGE (2021)



Végétalisons nos cours d'eau LES RIPISYLVES, UN HABITAT AUX MULTIPLES BÉNÉFICES



Questions générales – aménagement du lit

Réflexion :

1. Création d'un chenal dimensionné pour les crues décennales au sein du lit majeur
2. Création d'une ripisylve résiliente et adaptée au milieu de part et d'autre du chenal central
3. Création de rampes fusibles contre les enrochements pour permettre le passage des animaux. Favorable hydrauliquement.

Autre réflexion : curage du lit (**Lac du Boréon**). Tournon, Paillon ... Plan de Gestion Sédimentaire.



Les travaux suivants, préconisés par l'étude de Mercantour Concept, permettent une réduction de l'aléa sur le secteur aval du Tournon :

- **curage de la plage de dépôt** située en amont du tronçon souterrain (fig. 3) et réalisation de tous les travaux d'amélioration du fonctionnement de la plage de dépôt ;
- création d'un passage cadre sous la voie de Romegiro permettant d'entonner un débit environ cinquantennale.

L'entretien et le curage de la plage de dépôt, à l'amont du tronçon enterré du vallon, sera rendu obligatoire dans la cadre de la présente modification du PPRI.



Questions générales – aménagement des « Zones Rouges »

Réflexion :

1. Règlement PPRI modifiable ? Type PAC ?
2. Création d'aménagements légers fusibles, et transparents hydrauliquement (Rives du Var, Lodève...).
3. Cimetière, Aménagements Sportifs, Parkings ?

– Les **remblais*** lorsqu'ils sont strictement nécessaires aux projets autorisés au titre du présent III.2.b, et notamment les remblais sous la construction, pour les nécessités techniques d'accès et pour les opérations de réduction de la vulnérabilité.

- la **restauration de l'accès à des constructions existantes** qui aurait été emporté par la crue et les phénomènes associés, à condition que la conception du nouvel accès n'aggrave pas les risques sur les tiers ou n'en crée pas de nouveaux.

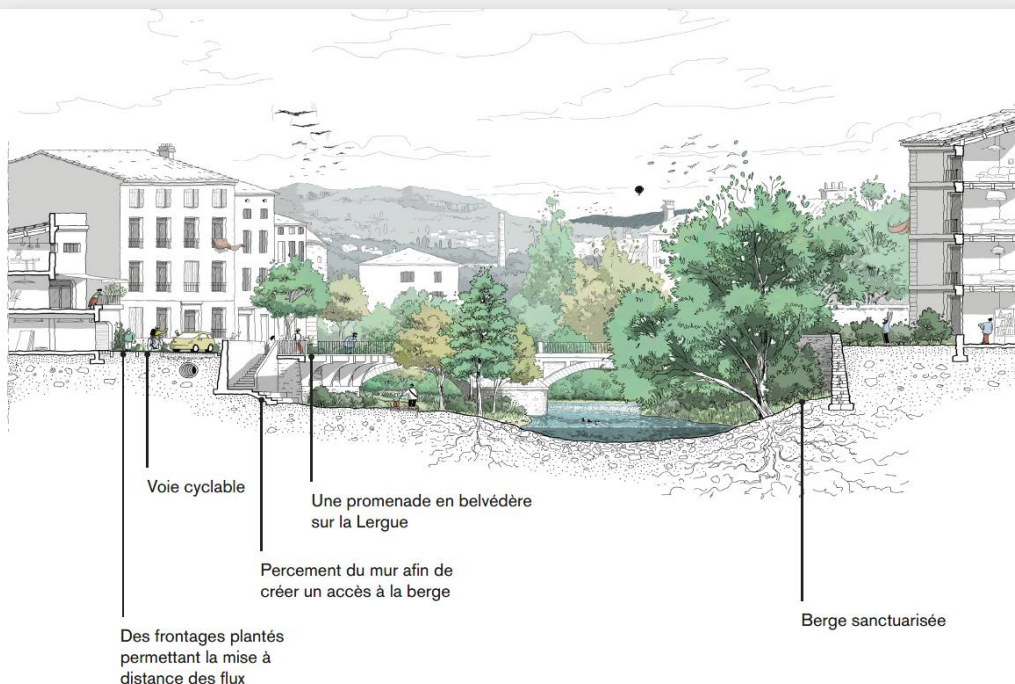
- les aires et terrains de jeu, équipements légers de loisir peu vulnérables, de stationnement temporaire, de promenade, sous réserve d'une conception compatible avec les risques en présence et en lien avec le PCS.

PAC 2021 – Recommandations en Zone d'Exposition Directe

- L'aménagement de terrains à vocation sportive ou de loisirs, sans hébergement, et sans exhaussement de sol, disposant d'une aire de refuge située au dessus de la cote d'implantation et ayant fait l'objet d'un plan d'alerte et d'évacuation.

Règlement PPRI – modification n°1 (Touren)

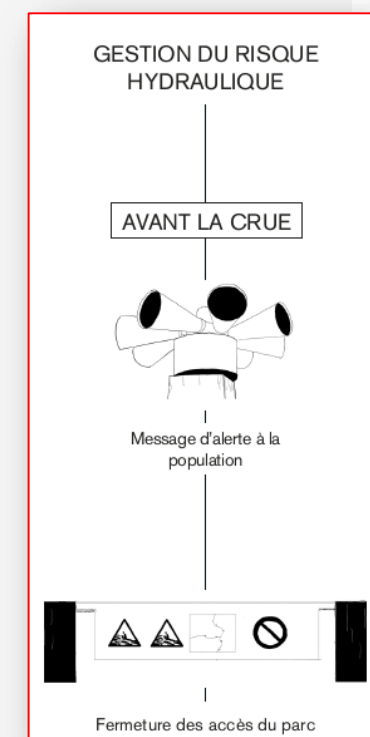
*Projet d'aménagement de rives – Lodève (34) –
Consultation internationale « Quartiers de Demain » -
Atelier du Rouget – Simon Teyssou & associés - 2025*



Questions générales – aménagement des « Zones Rouges »

Réflexion :

1. Création d'aménagements légers fusibles, et transparents hydrauliquement (Rives du Var, Lodève...).



Projet d'aménagement de rives – Lodève (34) – Consultation internationale
« Quartiers de Demain » - Atelier du Rouget – Simon Teyssou & associés - 2025

9. Centre sportif : nouveau projet

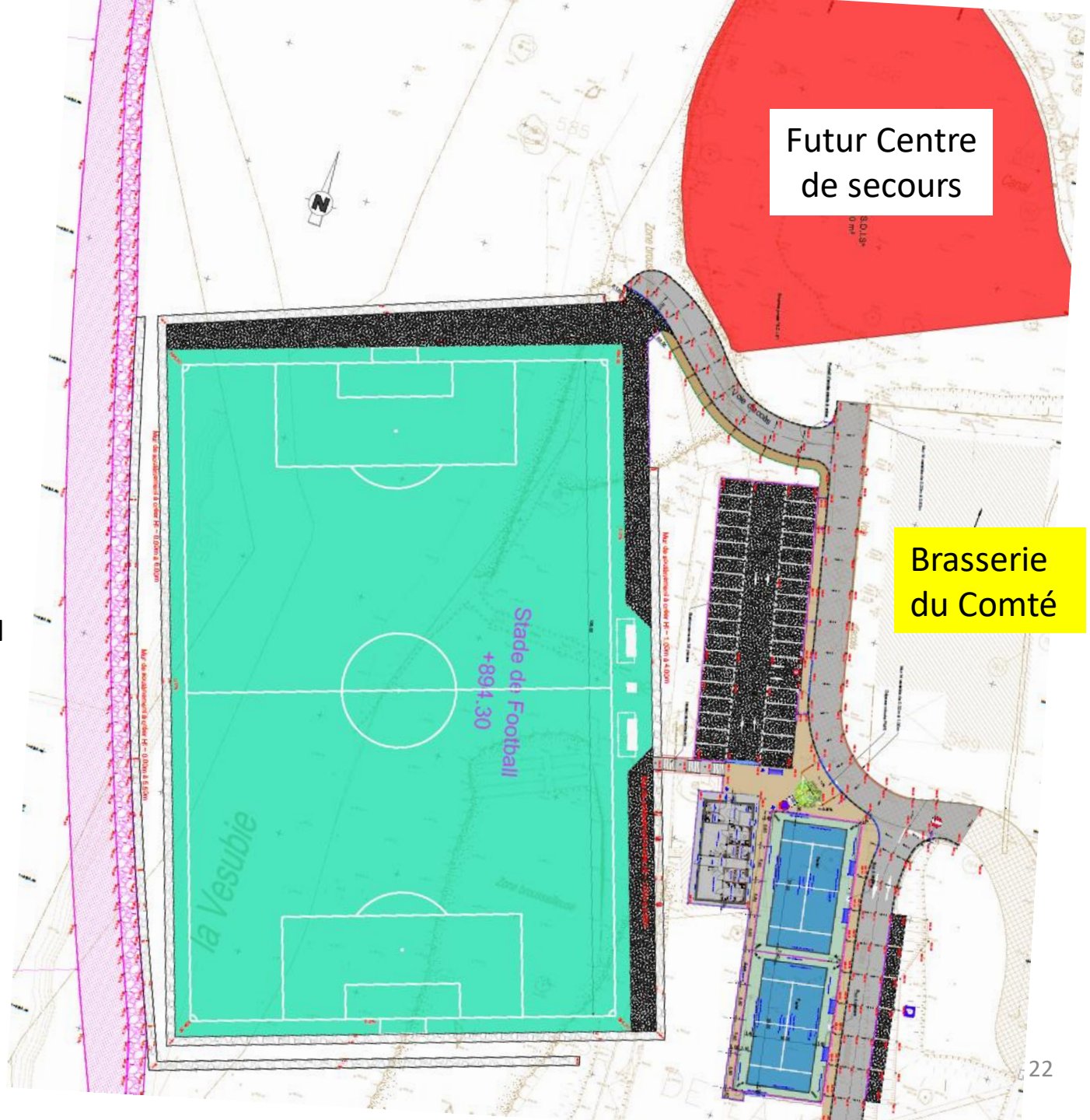
Un permis en cours de dépôt avec :

- un stade de football
- 2 paddles
- Un parking hors zone rouge du PAC
- Un vestiaire dimensionné pour recevoir 2 équipes et le corps arbitral
- Un local technique
- Des toilettes indépendants des vestiaires pour les usagers des paddles et les visiteurs

Demande au SMIAGE de réaliser la protection de berges en 2027 au lieu de 2028 avec un rehaussement de l'enrochement de 2m par rapport au projet initial : accord de principe, en attente du courrier officiel.

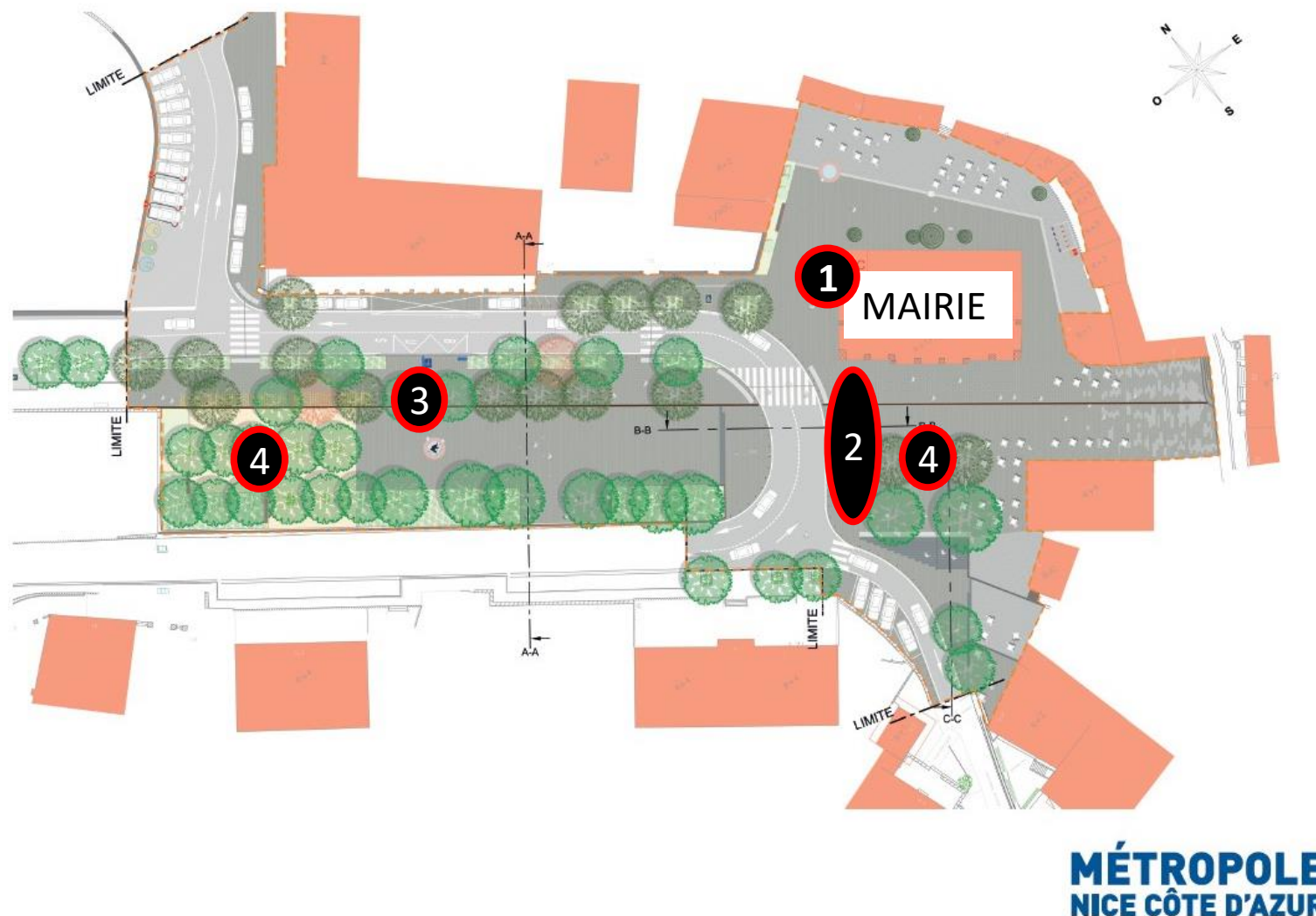
Info - centre de secours (Département 06) : consultation des entreprises en cours, début des travaux en novembre 2026. Fin du gros œuvre en juin 2027. Dans une optique d'économie de l'argent public, la commune propose au Département de valoriser les matériaux déblayés sur place, plutôt que de les évacuer en décharge/carrière :

- La terre végétale, devenue rare, sera utilisée pour des aménagement paysagers
- les matériaux de moraine serviront aux remblaiements du centre sportif



10. La Place

- Demande de renégociation des 10 % à payer à la Métropole suite à la convention signée fin 2023
- Demandes de prises en charge des dépenses d'aménagement déjà réalisées ou en cours :
 1. Toilettes publiques
 2. Place de livraison
 3. Point d'eau potable
 4. Platelages arbres



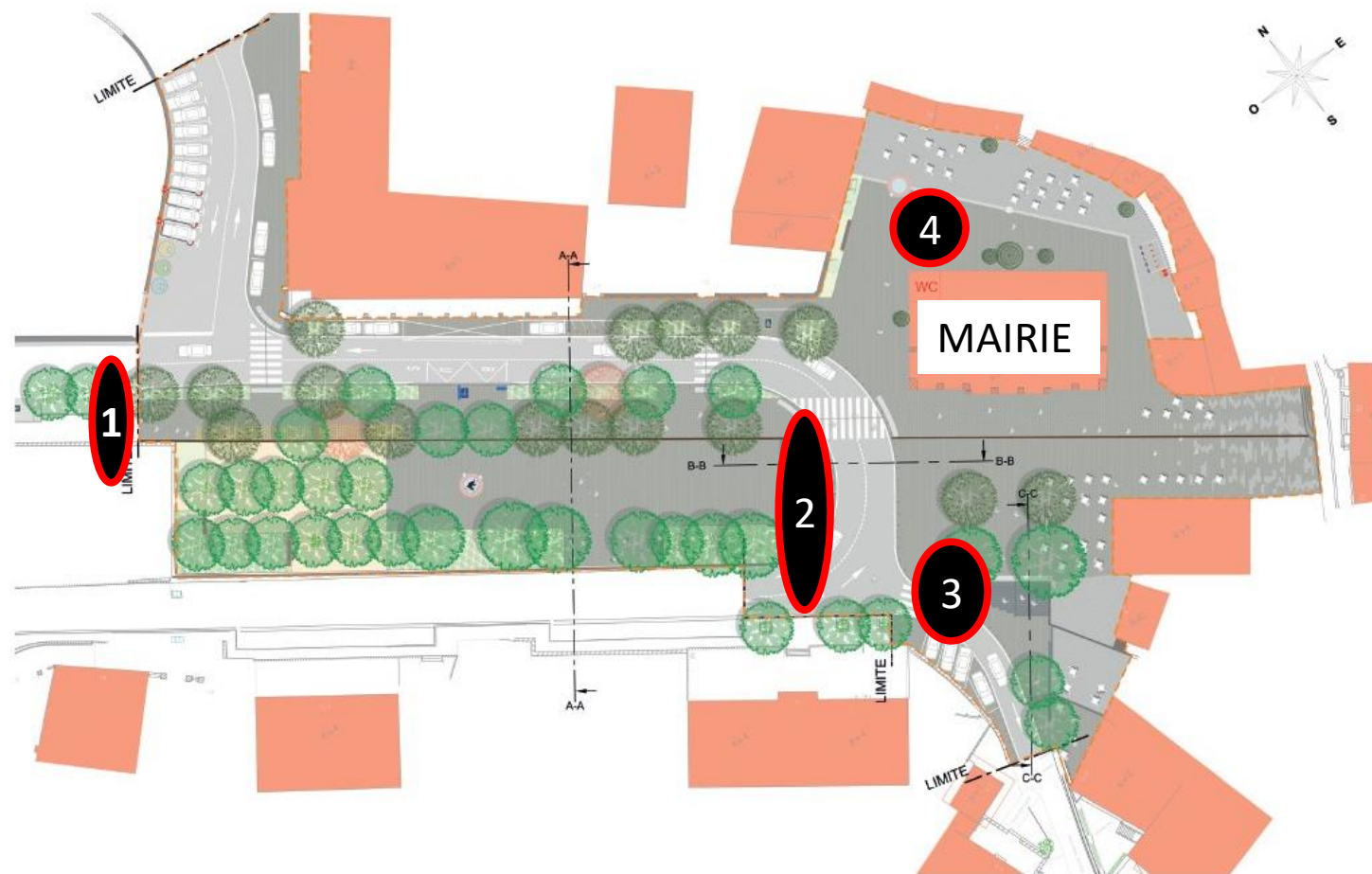
Pour info : prolongation jusqu'au 31 octobre prochain de la location de l'aire de stationnement de 30 places à la Chataigneraie

10. La Place

Réunion le 9 septembre avec le service concerné :

4 demandes :

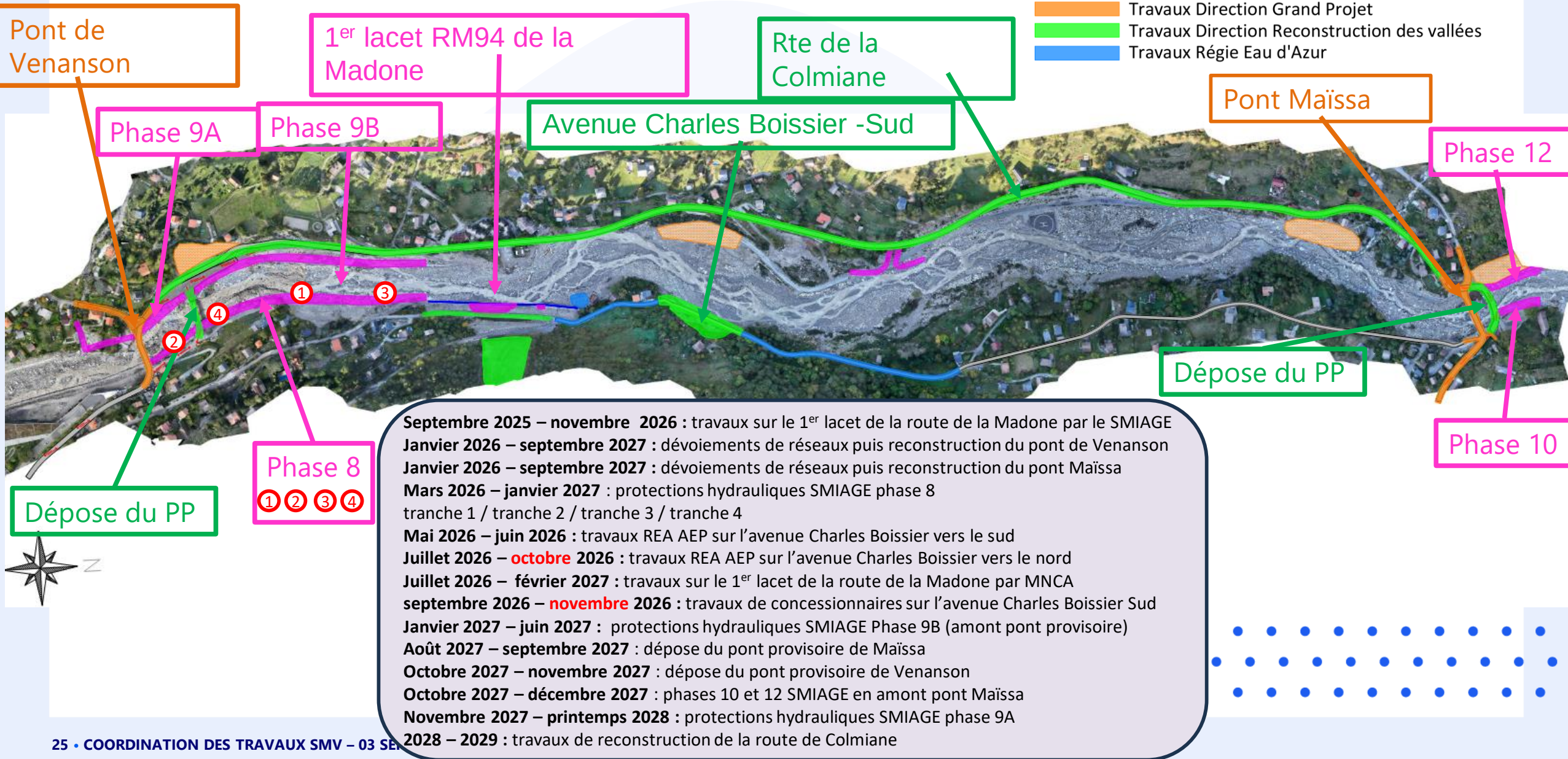
1. Création d'un caniveau pour faire la transition avec le trottoir ancien.
2. Remise à plat du plan incliné du virage : mur + barrière fer forgé
3. Remise à plat du plan incliné qui jouxte les escaliers donnant sur la rue Kerlerman : rechercher une symétrie à l'espace devant l'ancien Office du Tourisme.
4. Enlèvement du bassin et neutralisation de sa machinerie devant la boulangerie



11. Chantiers entre les 2 ponts

LEGENDE

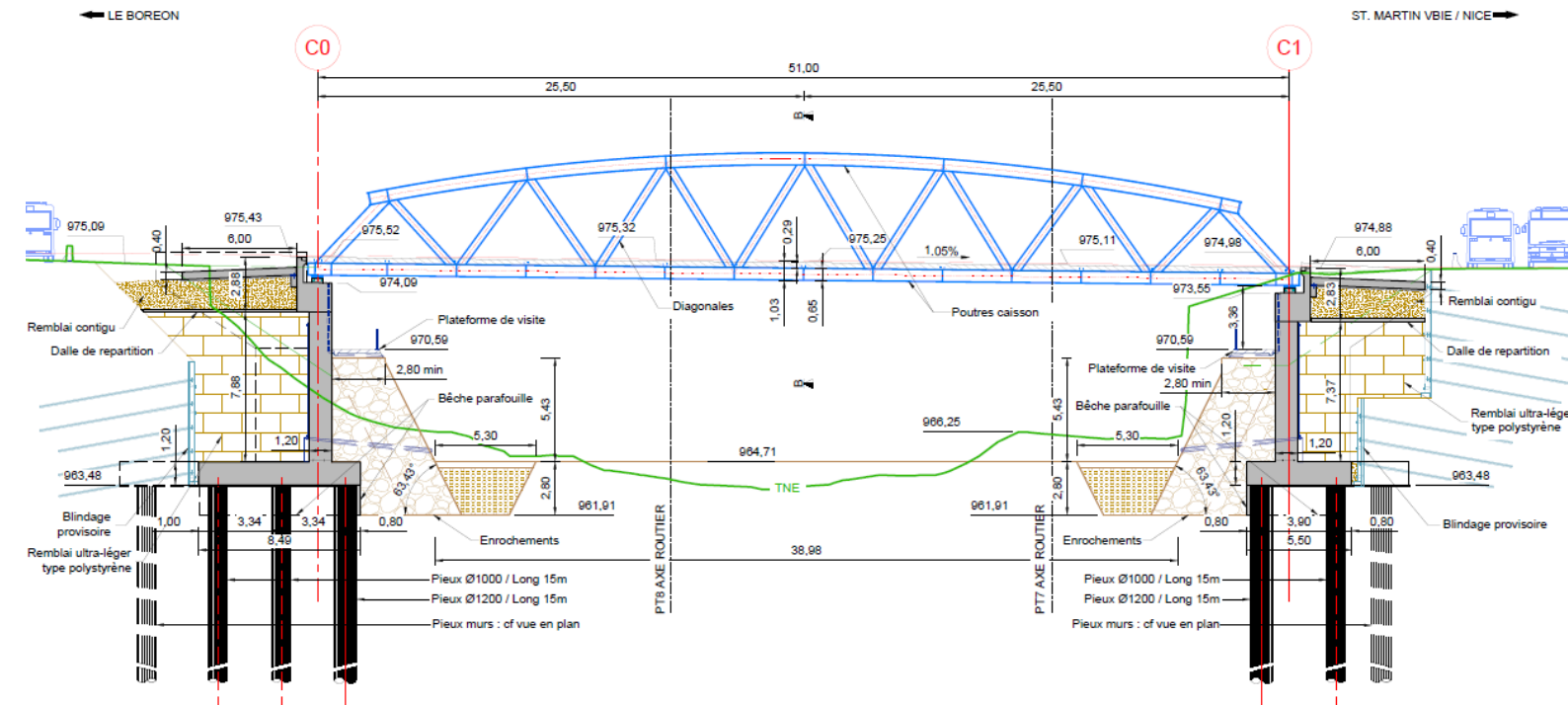
- Travaux SMIAGE
- Travaux Direction Grand Projet
- Travaux Direction Reconstruction des vallées
- Travaux Régie Eau d'Azur



11. Chantier entre les 2 ponts

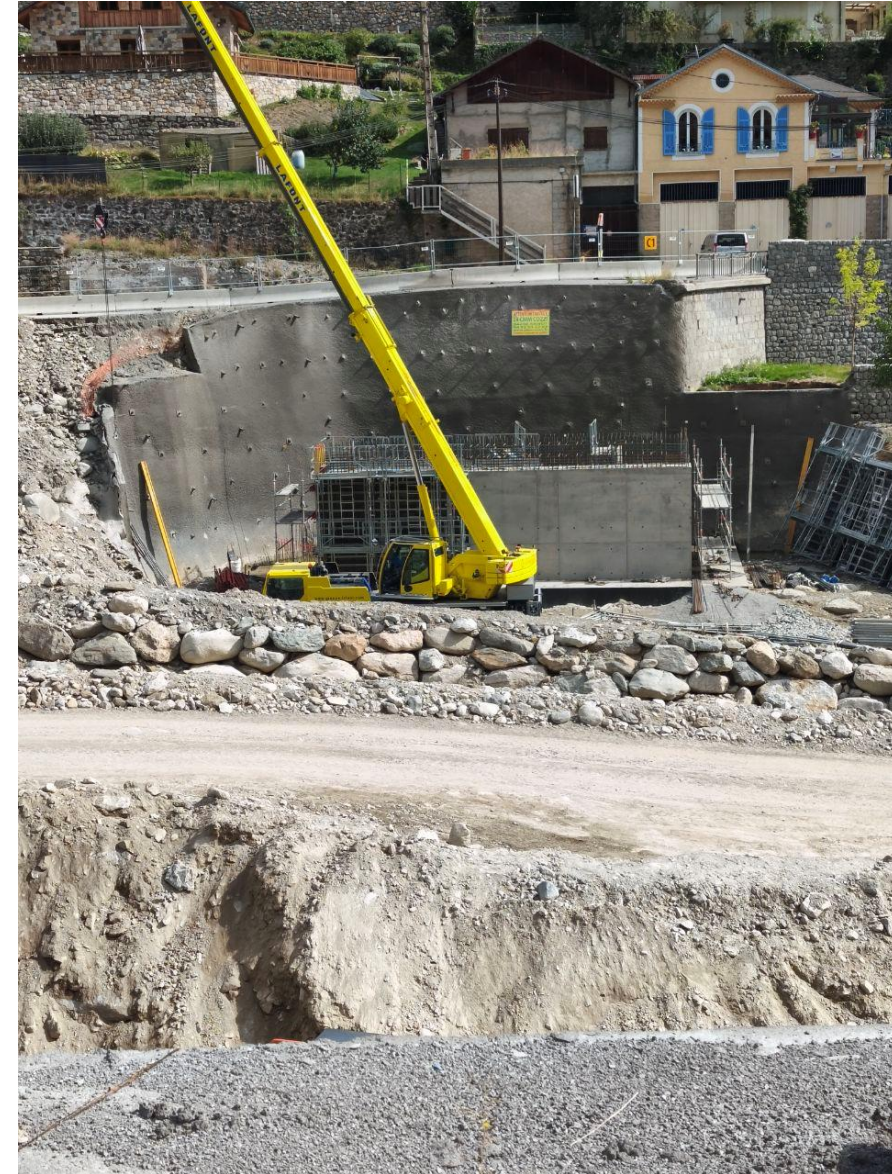
Pont dit de « Venanson »

- Les forages pour les pieux sont terminés
- Les culés du pont sont en train d'être coulés



Pont Maïssa :

- Les forages pour les pieux ont commencé



12. Consultation publique

Propositions pour attribuer un nom au pont dit « de Venanson » :

1. Pont de Venanson
2. Pont de l'Ecureuil
3. Pont des Stations
4. Votre proposition

- **Vote** : du vendredi 17 octobre 2026 au lundi 6 janvier 2027 inclus.
- **Modalités** : une urne à disposition à l'accueil de la Mairie avec les 4 bulletins dont un vierge.
- **Conditions** : être inscrit sur les listes électorales.
- **Dépouillement** lors de la réunion publique de janvier 2027

13. Patrimoine

- **Décision** : tout le montant du récurrent communal restant de 2026 (dépenses à programmer avant novembre par la Métropole) sera investi dans la restauration des **joints des pavés** dans le village soit environ 53 000 €.
- Les travaux seront réalisés par phases.
- C'est « la Sirolaise » qui est missionnée par la Métropole car cette entreprise a obtenu le marché Génie civil sur le lot Vésubie. Ces interventions nécessiteront la coupure du bial.
- Les joints de la rue Cagnoli ne seront pas restaurés pour l'instant car des travaux sont prévus dans les mois futurs par Réseau Eau d'Azur sur le réseau d'assainissement.

13. Patrimoine (suite)

- Le diagnostic des **4 chapelles** commencera en janvier (réalisé par Monsieur MADELENAT, architecte spécialisé dans les bâtiments historiques)
- Travaux de restauration de **l'église paroissiale** : la consultation des entreprises sera lancée en début d'année prochaine.
- Fontaine : on attend le devis pour la restauration de la **fontaine murale** derrière la Mairie. C'est la première qui sera rénovée complètement.

14. Le musée



Chantier communal

Actuellement : phase de consultation des entreprises
Les travaux commenceront en janvier prochain par le dévoiement des réseaux pour la protection des fouilles par un enrochement (durée 16 mois)

Architecte :

Cyril CHENEBAU

Assistance à la Maîtrise d'ouvrage :

L'AGENCE06
L'INGÉNIERIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

14. Le musée (suite)

Gestion future du musée

- Investissement de 3 millions d'euros subventionné à 95 % (partenaires + assurance)
- L'enjeu est de trouver le bon modèle économique > collaboration Commune/AMONT

L'exposition actuelle « Saint-Martin-Vésubie été 1943 » dans les locaux de l'ancien Office du Tourisme mis à disposition par la commune préfigure l'une des expositions permanentes prévues dans le futur musée.

Proposition de faire une réunion publique dédiée au Musée au premier trimestre 2027

Retour sur les échanges avec les habitants

1. La reconstruction de l'extension du cimetière

Dans l'attente de l'issue du recours concernant le projet d'extension retenu par l'ancienne municipalité sur les terrains privés des potagers médiévaux, nous étudions une solution alternative intégrée au projet global de réaménagement du secteur du Pra d'Agout jusqu'à la confluence.

Cette solution consisterait à aménager de nouveaux caveaux au pied du grand mur du cimetière historique, dont la consolidation devra quoi qu'il arrive également être assurée, dans le prolongement des caveaux préservés et en direction du futur musée.

Un plan d'aménagement sera élaboré et soumis aux autorités compétentes pour en étudier la faisabilité.

2. Les horaires de l'éclairage public

Les horaires d'extinction de l'éclairage public ont été adaptés, notamment dans un souci de préservation de la biodiversité et de respect de la vie nocturne de la faune.

Nous sommes néanmoins conscients que ces horaires peuvent susciter des interrogations. Ce sujet mérite une réflexion collective avec les habitants et pourra être abordé lors de prochaines réunions publiques.

Retour sur les échanges avec les habitants

3. Le pont de Déloutre

La municipalité privilégie la reconstruction du pont dans le prolongement de son emplacement initial, pour trois raisons principales :

- Maintenir le passage busé actuel pendant les travaux.
- Préserver une séparation des flux de circulation entre le quartier de Déloutre et le secteur du Pra d'Agout.
- Éviter de reporter la circulation vers la chicane située entre le cimetière et le futur musée.

4. La signalétique des toilettes publiques

Les toilettes publiques aménagées par la nouvelle municipalité sur la place et livrés début juillet, à l'angle de la mairie, doivent bénéficier d'une meilleure signalisation.

Un fléchage plus visible sera mis en place afin de faciliter leur localisation et leur accès pour les habitants comme pour les visiteurs.

Retour sur les échanges avec les habitants

5. Espace culturel

Les locaux actuels de la mairie ne sont pas véritablement adaptés à l'accueil d'expositions et d'activités culturelles. Notre équipe porte un projet de « **Maison des Partages** », un lieu destiné aux associations, aux activités culturelles, aux rencontres et au stockage de matériel associatif.

Compte tenu des nombreux chantiers de reconstruction et d'aménagement actuellement engagés, ce projet doit être différé, mais il demeure une ambition de notre municipalité.

Merci

